

Communiqué de presse

CHANCELLERIE MUNICIPALE

Prologue du Tour de Romandie **Circulation et parcage en ville**

Le prologue du Tour de Romandie se déroulera le 29 avril prochain à Saint-Imier. Ce jour-là, la circulation sera fortement perturbée. Le parcage en ville sera difficile, pour ne pas dire impossible.

Circulation et parcage en ville

La place du 16-Mars, nord et sud, sera fermée dès le lundi 28 avril à 07h00 pour l'installation de l'aire d'arrivée et des camions de reportage de la RTS. Le parking souterrain de la Coop sera accessible durant la journée de lundi. Il sera fermé le mardi.

Le parcours du prologue empruntera les rues suivantes: départ à la hauteur de Baptiste-Savoie 42 – rue Francillon – rue de Châtillon – rue du Temple – Place du Marché – rue Pierre-Jolissaint – rue Denise Bindschedler-Robert (anciennement rue des Roses) – rue des Roches – rue Paul Charmillot sur toute sa longueur – route de Tramelan – demi-tour sur route à la hauteur de la rue de la Carrière pour repartir en direction de La Goule – Passage de la Raisettable – rue de Champ-Meusel – rue de Tivoli – Ancienne route de Villeret – rue des Sapins – rue Champs-de-la-Pelle – route de Villeret – rue Dr-Schwab – arrivée Place du 16-Mars.

Dans la zone touchée directement ou indirectement par le parcours du prologue, toutes les places de parc le long des rues devront être libérées le mardi 29 avril à 06h30 au plus tard. Le secteur sera fermé hermétiquement une heure plus tard, afin de permettre aux personnes concernées de se rendre au travail avec leur véhicule depuis leur lieu de stationnement privé. Mais dès 07h30, toute circulation sera interdite et cela jusqu'en soirée.

Trafic de transit

La route cantonale traversant la localité sera fermée le mardi 29 avril de 06h00 à 22h00. Pour la traversée est-ouest de Saint-Imier, une déviation sera mise en place comme les jours de foire ou lors de l'Imériale. L'accès à Saint-Imier par la route de Mont-Crosin ne sera par contre pas possible, la Route de Tramelan étant partiellement située sur le parcours du prologue. Il en va évidemment de même pour quitter la localité vers Tramelan. Une déviation sera mise en place par les Franches-Montagnes. La route conduisant aux Pontins, elle, restera ouverte.

Priorité aux transports publics

Des milliers de personnes sont attendues à Saint-Imier le 29 avril. Le nombre de parkings publics (Clientis Arena, piscine en plein air et terrain de Châtillon) est très limité. La population est priée de prendre ses dispositions et de favoriser l'utilisation des transports publics. La gare CFF n'est située qu'à quelques pas de la ligne d'arrivée et du Village du Tour.

Ramassage des ordures et marché du 29 avril

La tournée de ramassage des ordures ménagères du mardi 29 avril est supprimée en raison du prologue du Tour de Romandie. Le service de la voirie procédera au ramassage des sacs poubelle le lundi 28 avril dans les quartiers nord et le mercredi 30 avril dans les quartiers sud. Enfin, le marché du 29 avril, qui a habituellement lieu sur la Place du Marché, est annulé.

Pour davantage de détails concernant le prologue du Tour de Romandie, la population est invitée à se référer aux communications du comité d'organisation du prologue du Tour de Romandie. Des informations complémentaires sont disponibles également sur le site de la Municipalité (www.saint-lmier.ch) et sur les réseaux sociaux de la Municipalité (instagram et facebook).

Le Conseil municipal, le comité d'organisation du Tour de Romandie, ainsi que le service de la voirie remercient les Imériennes et les Imériens de leur compréhension et de leur collaboration. (cha).

Vendredi Saint Fermeture de la déchèterie

La déchetterie sera fermée le vendredi 18 avril en raison des fêtes de Pâques (Vendredi Saint). En revanche, elle sera ouverte selon l'horaire habituel le samedi 19 avril, entre 08h00 et 11h45.

La Municipalité de Saint-Imier remercie chacune et chacun de l'attention portée à changement d'horaire et souhaite à toutes et à tous de belles Fêtes de Pâques. (cha)

Ordures ménagères Pas de ramassage le lundi de Pâques

La tournée de ramassage des ordures ménagères du lundi 21 avril est supprimée en raison du lundi de Pâques. Le service de la voirie procédera au ramassage des sacs poubelle le mardi 22 avril pour l'ensemble de la commune.

Les sacs officiels sont à déposer sur le trottoir le mardi matin avant 07h00. Il n'est pas possible de les déposer la veille ni un autre jour de la semaine sur la voie publique.

Il s'agit ainsi d'éviter qu'ils soient éventrés par des renards, fouines et autres corneilles ou qu'ils éclatent sous les coups de pied de noctambules.

D'autre part, le Conseil municipal rappelle que les dépôts sauvages d'ordures sur la voie publique (sacs noirs, sacs jaunes sortis trop tôt, objets divers et variés, etc.) est interdit. Le règlement municipal sur les déchets mentionne en effet qu'il est interdit de jeter, de déposer ou d'abandonner des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. Les contrevenants s'exposent à des sanctions amendes pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.--, et à des émoluments de CHF 100.-- à CHF 2'000.--.

La qualité de vie en ville dépend avant tout de l'addition de gestes individuels. Le Conseil municipal remercie par avance chacune et chacun des efforts auxquels il consent pour garder notre ville propre. (cha)

Représentation du Conseil municipal

L'Exécutif sera représenté le 3 mai à la cérémonie officielle de la 8^{ème} Fête de la Tête de Moine à Bellelay. (cha)

Saint-Imier, le 14 avril 2025